

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Charlotte BOURG à Lionel ROUSSET, David DUMAS à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Date de la convocation : 19 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H00

DELIBERATION N° 2025-06- 02 B – Renouvellement de la convention pour l'entretien des itinéraires de randonnée communautaire

Monsieur le Maire rappelle que les itinéraires de randonnée « Le Toit du Limousin » et « Métamorphoses Paysagères » sont d'intérêt communautaire.

La convention pour l'entretien des itinéraires de randonnées communautaires signée pour la période 2023-2025, touche à son terme au 31 décembre 2025.

Haute-Corrèze Communauté propose aux communes volontaires d'assurer l'entretien de ces itinéraires en échange d'une participation forfaitaire annuelle de 400€ par itinéraire.

L'entretien consiste principalement à faucher les assises sur une largeur de 2 mètres maximum, élaguer et débroussailler les secteurs qui le nécessitent (branches retombant sur le chemin, fougères, ...). Le balisage reste quant à lui, à la charge de Haute Corrèze Communauté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**,

Approuve le principe d'entretien par la commune des deux itinéraires communautaires pour la période 2026-2028,

Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions pour garantir l'engagement de la commune, dont la signature d'une convention 2026-2028 pour l'entretien des itinéraires de randonnées communautaires entre les deux collectivités.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 10 Décembre 2025

Le Maire,

Philippe BRUGERE

